

Les Jurys de la Communauté Française de l'enseignement secondaire ordinaire

Consignes d'examen

| | |
|---------|--------------------|
| Cycle | 2023-2024/1 |
| Titre | CESS Professionnel |
| Matière | Mathématiques |

**Direction des Jurys de
l'enseignement secondaire**
Rue Adolphe Lavallée, 1
1080 Bruxelles

jurys@cfwb.be
enseignement.be/jurys

I. Informations générales

••• Identification de la matière

Nom de la matière dans le décret : Mathématiques

Volume horaire : 2h

Ces consignes annulent toutes les précédentes.

••• Programme

Le numéro du programme : 481P/2017/240

<http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/481P-2017-240%20.pdf>

| Mathématiques de base (2h/ semaine) | | |
|-------------------------------------|----------------------------|---------------|
| MB32 UAA3 | Statistique et probabilité | pages 88 à 93 |

II. Organisation de l'examen

••• Modalité d'évaluation d'examen

Un examen écrit

Nombre d'heures : 2 heures maximum

••• Matériel

Matériel autorisé : matériel de base d'écriture, calculatrice non graphique et non programmable, latte, équerre, rapporteur et compas.



Matériel refusé : tout type d'objet connectable (téléphone, montre,...), feuilles de brouillon personnelles et notes, correcteur (tipp-ex,...), correcteur orthographique, calculatrice graphique, calculatrice programmable.

Exemples de calculatrices autorisées : Texas Instruments TI 30XB, Casio FX-92B, Casio Fx-220

III. Évaluation et sanction des études

●●● **Dispense**

Dispense obtenue si la note est supérieure ou égale à 50%.